



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE PUPLINGE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012 à 20h30

Présidence	M.	C. Chiriatti
Présents	Mmes	C. Distasi, J. Malbaski, A. Mathys, V. Tersen
	MM.	F. Baroz, Y. Bischofberger, C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
Excusée	Mme	R. Selitrenny Flores
Absent	M.	C. de Meyer

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2012
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Mairie
5. Communications des Présidents de commissions
6. Election du Président ou de la Présidente de la commission Petite enfance – Aînés
6. bis. Election du Vice-président ou de la Vice-présidente de la commission Petite enfance – Aînés
7. Propositions individuelles et questions

1. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal

Pour faire suite à la démission de Madame Marie-Paule Grandjean, le Conseil municipal accueille un nouveau représentant de la liste du Groupement des intérêts communaux, Monsieur Christian Brülhart.

Madame la Présidente invite Monsieur Brülhart, à se lever pour écouter la lecture de la formule de serment. «Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer».

Il en est fait ainsi et Monsieur Christian Brülhart est accueilli comme membre du Conseil municipal avec applaudissements.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2012

Monsieur Fillet demande la correction suivante : page 5, 3^{ème} paragraphe ; « Quant » au lieu de « Quand ». Madame Distasi demande une correction à la page 5, 4^{ème} paragraphe, un « s » à « en suspens ». Aucune autre modification n'étant sollicitée, le procès-verbal est approuvé par 14 voix et 1 abstention.

3. Communications du Bureau

Vice-Présidence de la commission Petite enfance – Aînés :

Un courrier de Madame Rebecca Selitrenny Flores est parvenu au Bureau, les informant qu'en raison d'une augmentation de sa charge de travail elle ne souhaite plus assumer la Vice-présidence de la commission Petite enfance – Aînés, tout en restant membre de cette commission. Ce poste sera donc repourvu au point 6 bis.

Local de vote :

Le service des votations-élections a fait parvenir le formulaire habituel concernant les Présidents et Vice-présidents du local de vote pour l'année 2013 au Bureau. Le Conseil devra nommer 4 personnes d'ici au 30 novembre 2012 pour fonctionner en 2013.

4. Communications de la Mairie

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Skate-park et parking

Le recours de la Mairie auprès du Tribunal Administratif a été rejeté. Celui-ci a relevé que le projet n'était pas conforme au statut de la zone (agricole) et que la commune aurait dû changer l'affectation de celle-ci avant de solliciter un permis de construire.

Le Tribunal a rejeté l'argument de la Commune, selon lequel les places de stationnement projetées visent uniquement à remplacer celles existantes sur la partie Nord de la rue de Graman, qui seront supprimées pour permettre le passage des bus à double-sens dès décembre 2012. Il a ainsi suivi aveuglément les déclarations du DU.

Le TAPI a également retenu que les aménagements projetés sont destinés à accueillir durablement un certain nombre de personnes et de véhicules, ce qui engendrera indéniablement une augmentation de trafic non négligeable dans ce secteur, avec des effets importants sur l'organisation du territoire et l'environnement. Ces aménagements doivent, par conséquent, faire l'objet d'une procédure de planification.

Ce raisonnement est basé sur des constatations factuelles totalement fausses.

Le TAPI a rejeté le grief lié à la violation du principe de l'égalité de traitement, malgré le fait que l'Etat a délivré des permis de construire par exemple des parkings en zone agricole, au motif que les dérogations invoquées par la Commune remontent à 1997, 2002, 2005, 2009 et 2011, et ne sauraient constituer à elles seules une pratique constante, qui donne le droit à la Commune d'être traitée de la même manière.

Monsieur le Maire annonce que les Conseillers intéressés, sur simple demande, peuvent obtenir une copie du jugement.

En ayant appris en cours de procédure le sort qui serait probablement réservé à la commune, la Mairie a déposé une nouvelle demande de permis de construire identique mais «à titre provisoire».

Cette demande de construire provisoire pour les mêmes objets a obtenu un traitement différencié, qui a abouti en début de semaine, mais après 6 mois de procédure, à l'autorisation de la construction d'un parking mais toujours au refus du skate-park, car cet objet doit attendre un changement de zone pour pouvoir être construit.

Il est visible que le tribunal couvre les agissements de l'Etat en appliquant strictement les normes de la zone agricole, même si l'emplacement n'a rien d'agricole, mais en fermant les yeux sur la pratique du DCTI (ancien nom de l'époque) qui réalise des constructions, de parkings notamment, en pleine zone agricole, sans solliciter l'avis du service de l'agriculture.

Toutefois la mise en place, sans fondation en béton, d'un élément préfabriqué, qui peut être qualifié de mobilier, ne nécessite pas l'obtention d'un permis de construire. Aussi et pour répondre à la demande des jeunes, au moins partiellement, la commune va mettre en place un élément préfabriqué de type « U », le plus possible similaire à celui prévu dans le projet.

Par conséquent la mairie n'a pas fait recours contre le jugement et fera exécuter la réalisation du parking dès fin octobre 2012, pour être prêts si possible le 9 décembre 2012 date à laquelle le bus circulera à double sens dans cette rue, puis placer l'équipement de skate.

Messieurs Nicole et Mahrer demandent s'il est judicieux d'installer un « U » en plein hiver. Monsieur Mahrer demande ce qu'il en est du bruit quant à cette future installation. Monsieur le Maire indique que la commune optera pour les éléments les moins sonores.

PSD 02 - DU

L'Exécutif a rencontré à deux reprises Monsieur François Longchamp pendant l'été 2012. La première fois en juin lors d'une séance des communes Arve-Lac, il a été informé que le plan directeur cantonal 2030 allait être retravaillé et qu'il devrait à nouveau être soumis au préavis des services et des communes.

La deuxième rencontre, au début du mois de septembre 2012, réunissait les représentants des Exécutifs de Presinge et Puplinge. Cette rencontre a permis de présenter au Conseiller d'Etat les projets inscrits dans notre plan directeur et repris par le projet de plan directeur cantonal 2030. Il a été convenu que la priorité de l'urbanisation de la commune serait axée sur les zones déjà identifiées dans le plan directeur communal de Puplinge et pour lesquelles elle est disposée à aller de l'avant, c'est-à-dire 100 logements aux Brolliets et les deux secteurs d'utilité publique adjacents.

Dans le même temps, la commune de Presinge a proposé le déplacement de son poney-club, ce qui libérerait de la zone 4b et permettrait de construire « rapidement » du logement, ceci en plus d'un changement de zone en cours qui permettrait de construire aussi 100 logements.

Le Conseiller d'Etat a assuré de sa compréhension et, même si le développement de Grand-Pré ne peut pas être effacé du projet de plan directeur 2030, car il figure déjà dans le plan directeur actuel, il ne contiendra probablement plus la notion stratégique qu'il avait jusqu'à aujourd'hui.

S'agissant de déclassements souhaités par le canton en bordure du village, soit un secteur à l'est vers le terrain de la vogue et un autre en direction de Cornière, la commune sera très probablement appelée à participer aux études de faisabilité.

Vu ce qui précède, l'Exécutif préparera notamment un projet de résolution, comprenant des éléments conjoints avec la commune de Presinge qui ferait de même.

Le détail de cette réunion et les projets qui seront proposés au Conseil municipal, seront présentés à la commission de l'aménagement dont le président a déjà fixé une séance le lundi 1^{er} octobre 2012.

Etablissements pénitentiaires

Au début de ce mois, les Maires de Choulex et Puplinge ont sollicité un rendez-vous avec le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la Sécurité Monsieur Pierre Maudet, pour échanger sur l'avenir des établissements pénitentiaires.

Il les a informés de sa volonté de réaliser une extension rapide du nombre de place de détention. Il s'agirait d'une part de construire d'ici quelques mois un bâtiment préfabriqué en zone constructible, à l'ouest de la prison de la Brenaz. D'autre part une extension en zone agricole au sud-est de la prison de Champ-Dollon est toujours d'actualité. Les détails de la nouvelle politique pénitentiaire seront annoncés début octobre 2012. Messieurs les Maires ont rappelé comme préalable les doléances de leur commune concernant en particulier les nuisances sonores inadmissibles et le manque d'intégration paysagère de ces établissements. Ces doléances ont bien été entendues et il leur a indiqué que tout serait mis en oeuvre pour y remédier. Il a été rappelé que l'extension sur la zone agricole devra faire l'objet d'un préavis du Conseil Municipal de Puplinge.

Dans un souci de transparence et de concertation, les deux communes ont sollicité en première phase une séance à l'intention des Conseillers municipaux des communes de Choulex et Puplinge, puis une séance d'information destinée à la population de nos deux communes. L'Exécutif a proposé qu'elle soit organisée à l'intérieur même de Champ-Dollon

en même temps qu'une visite des lieux. Ceci a été accepté et comme Monsieur Maudet souhaite qu'elle se tienne rapidement, ce sujet sera rapporté prochainement au Conseil municipal, tout en les informant des modalités de sécurité.

Enquête publique 3723 – route de Jussy/route de Puplinge

Création d'une voie de bus

La Mairie a, lors de l'enquête technique, transmis notre désaccord avec la vision de l'Etat de Genève concernant la création d'une voie de bus à la route de Puplinge.

La Mairie a été informée cette semaine que cette voie serait nécessaire selon les simulations de trafic, et ce tant que des mesures de restrictions du trafic ne seraient pas prises sur la partie de la rue de Graman située devant la Mairie. Ceci est surprenant, car justement la commune sollicite de l'Etat la mise en oeuvre de notre étude de circulation qui vise à reporter le trafic individuel motorisé sur les routes cantonales et donc à éviter absolument un accroissement du trafic de transit dans le village.

Monsieur le Maire va donc écrire tout prochainement à Madame Künzler pour lui rappeler l'absurdité des arguments évoqués et dans le cas où la commune ne recevait pas d'écho favorable avant la délivrance du permis de construire, elle ferait recours contre ledit permis. La Mairie ne se privera pas de rappeler également les arguments évoqués par le TAPI dans son jugement concernant les parkings et le skate-park.

Hangars

Conformément à la délibération du Conseil municipal, la Mairie a signé, avec les propriétaires, des actes de promesses d'achat. L'Exécutif proposera que la commission de l'Aménagement traite le devenir de ce périmètre, dans le sens de ce qui a été évoqué, à savoir des salles pour la commune et un IEPA. Ce périmètre a été évoqué avec la FSASD et le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé qui seraient très favorables à un tel projet qui pourrait être réalisé, par exemple, en partenariat avec notre fondation pour le logement.

Aménagement centre du village

Le mandataire de la Commune sera prêt mi-octobre 2012 pour présenter à la commission de l'aménagement le plan final et une estimation du coût.

Propriété Ex-Mossière

Un vrai agriculteur a été retenu par la commission foncière agricole pour l'acquisition de la ferme Mossière. Il n'en demeure pas moins que la commune doit profiter de la vente pour procéder à des travaux le long de la voie publique car les anciens propriétaires ont empiété sur le domaine public. La sécurité des piétons doit impérativement être améliorée dans ce secteur, là où un trottoir manque du fait de cet empiètement. Une étude sera faite puis présentée l'année prochaine en commission d'aménagement.

Point collecte Cornière

Les Travaux seront probablement réalisés en 2013 car le dossier dort au Département de l'Urbanisme.

Bassin de rétention – Hutins

L'Exécutif a rencontré l'architecte et l'ingénieur civil du projet des Hutins la semaine dernière. Ils les ont informés que le bassin de rétention devait être déplacé sous l'immeuble E (proche de Plein-champ) en liaison avec des problèmes de stabilité dus à la diminution de son volume. De plus, le volume du bassin a encore été diminué afin de rentrer dans le budget voté par le Conseil municipal.

L'avis du service cantonal compétent a été sollicité concernant la faisabilité et la confirmation de l'utilité de ce projet adapté.

Budget 2013

Les travaux concernant le budget ont démarré. Un projet de budget est à étudier par les différentes commissions.

Monsieur le Maire remercie les présidents de bien vouloir transmettre des dates à Madame Bennici pour que les préavis soient parvenus au secrétariat avant la commission des finances du 18 octobre 2012.

Séance de l'Exécutif

Pour des questions d'efficacité, les séances d'Exécutif ont été déplacées du jeudi soir au mardi soir.

La parole est donnée à Monsieur Garnier, Adjoint.

Crèche

Le projet adapté par l'architecte suite à la séance de la commission travaux pourra prochainement faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire. L'Exécutif reviendra en commission dès que le devis sera mis à jour.

Circulations verticales Mairie et salles communales

La demande d'autorisation de construire a été déposée la semaine dernière. La Mairie espère obtenir l'autorisation au printemps afin de pouvoir effectuer, à l'été 2013, les travaux qui génèrent le plus de nuisances sur le bâtiment de la salle communale.

La parole est donnée à Monsieur Nussbaum Adjoint.

Etablissement scolaire

Pour faire suite à une nouvelle répartition des établissements scolaires de la rive gauche, notre école a été rattachée à l'établissement scolaire de Puplinge, Presinge, Jussy, Gy et Meinier. Madame Pascale Genet Burkhard en a été nommée directrice. Elle a décidé de mettre son bureau au sein de notre école. Depuis son arrivée au sein de notre école, une satisfaction générale est constatée.

Péréquation financière

Le Conseil d'Etat a déposé le 19 septembre 2012 un avant-projet de loi modifiant la péréquation financière.

L'objectif de cette loi est de donner plus de moyen aux communes qui accueillent du logement en supprimant la répartition de l'impôt sur la commune de travail.

Cette nouvelle péréquation permettrait de lever un frein à la construction de logement de la part des communes, car accueillir de nouveaux habitants va être source d'une plus forte augmentation des recettes fiscales. Selon les calculs du département des finances, l'application de cette péréquation sur les recettes fiscales 2010 aurait provoqué une augmentation de revenus de 1,5 millions pour Puplinge.

Les communes, par la voie de l'ACG ont jusqu'au 31 décembre 2012 pour se prononcer sur cet avant-projet de loi.

5. Communications des Présidents de commissions

Commission de l'animation

Madame Chiriatti annonce les prochaines animations : troc sportif du dimanche 14 octobre 2012 à la salle de gymnastique de l'école. L'Association Peclo13 sera présente. Dimanche 18 novembre 2012, tournoi de Jass à la salle communale et samedi 3 novembre 2012, concert de Gaëtan pour les petits enfants à la salle communale.

Commission de l'Aménagement

Monsieur Luisoni trouve que la décision, quant au sujet du Skate-park, qui avait déjà fait l'objet de plusieurs discussions et polémiques est un peu immédiate et abrupte. Ce d'autant

plus qu'elle a été prise pour satisfaire des jeunes dont on n'a même pas sondé l'avis. Il ajoute que ce sujet mérite réflexion au sein de la commission de l'aménagement. Il pense que quelque chose pourrait peut-être être réalisé vers l'école au vu du fait que les activités « skate » ont lieu, actuellement, vers l'école.

Monsieur Marti propose que ce dossier soit repris par la commission des travaux car c'est elle qui avait étudié le dossier.

Commission des finances

Monsieur Hunziker informe que la prochaine séance de la commission des finances aura lieu le jeudi 18 octobre 2012. Il rappelle que tous les Présidents sont invités à venir assister à cette séance afin de défendre leur budget.

6. Election du Président ou de la Présidente de la commission Petite enfance – Aînés

Suite à la démission de Madame Marie-Paule Grandjean, la Présidence de la commission Petite enfance – Aînés est vacante.

Monsieur Hunziker fait une brève présentation de Monsieur Brülhart, que son groupe présente à la présidence de cette commission. Monsieur Brülhart est élu à l'unanimité.

6bis. Election du Vice-président ou de la Vice-présidente de la commission Petite enfance-Aînés

Suite à l'information transmise par Madame Rebecca Selitrenny Flores, la Vice-présidence de la commission Petite enfance-Aînés est également à repourvoir. Monsieur Luisoni présente Madame Carole Distasi à la Vice-présidence de cette commission. Madame Distasi est élue à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et questions

Monsieur Riedweg souhaite féliciter la Mairie pour la qualité du rapport administratif 2011 qui est bien illustré.

Monsieur Bischoffberger relève qu'au sujet du bassin de rétention, certains membres du Conseil avaient souhaité que l'on ne redimensionne pas ce bassin pour le secteur des Brolliets afin que l'on réalise, dans ce secteur, un bassin à ciel ouvert. Monsieur Hunziker répond que le projet de bassin de 1'700m³ a été prévu en tenant compte des constructions futures, mais le bassin, à ciel ouvert, qui pourrait se situer aux Brolliets n'est pas forcément la première chose à faire à cet endroit mais ce serait une possibilité à réfléchir. Monsieur Bischoffberger ajoute qu'étant donné que de nouvelles calculations sont faites, si on le redimensionnait avec la situation actuelle, il faudrait reprendre tout ce qui n'a pas été fait jusqu'à aujourd'hui pour le développement futur du village dans l'idée que chaque développement futur doit être responsable de créer un bassin qui soit aussi un lieu de biotope.

Monsieur Marti répond que sur ce sujet, la loi est très claire, chaque nouvelle construction doit contenir son propre bassin. Le bassin de rétention qui a été prévu aux Hutins a pour but de régler tout ce qui a été construit jusqu'à maintenant mais sans bassins. Il s'agissait d'une opportunité à saisir que de le créer à cet endroit-là et ce pour des questions financières. De plus, la Mairie ne peut pas commander les travaux si l'estimation du coût ne rentre pas dans le cadre du montant que le Conseil municipal a voté. L'objectif est d'obtenir celui qui est le plus proche de celui qui avait été choisi par le Conseil.

Monsieur Nicole ajoute que l'on a voté un crédit pour 1'800'000, -- et se demande pourquoi il faudrait réduire le volume du bassin.

Monsieur Hunziker répond qu'il est d'accord mais qu'il y a un impératif d'emplacement.

L'objectif est d'approcher le plus possible des 1700m³ prévus, selon Monsieur Marti, mais l'enveloppe votée devra être respectée. Le projet devra être validé par les services de l'Etat. Il sera donc l'élément déclencheur pour entériner le projet qui a été présenté à la commune et voté par le Conseil municipal.

Monsieur Nicole demande si le projet de la Crèche a été adapté aux remarques émises à la commission des travaux.

Monsieur Garnier répond qu'effectivement les plans ont été adaptés en fonction des demandes formulées.

La Présidente déclare la séance close, il est 21 heures 30.

La Présidente :

Claudine CHIRIATTI

Le Vice-président :

Didier NICOLE

Le Secrétaire :

Patrick ARTER

Puplinge, le 11 octobre 2012